



DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE

COMMUNE DE PENTA DI CASINCA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an Deux mille dix le 13 avril, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Joseph CASTELLI.

Présents : CASTELLI Joseph, FRANCESCHI Paul, FRANCESCHI Rosine, MINCARELLI Sylvie, FERRONI Antoine, GANDOIN Sylviane, FINIDORI Jean Pierre, MARI Dominique, SUZZONI Jacques, OTTOLENGHI Vincent, ROMAGNOLI André, DESIDERI Ange, CANCEL Michelle, SOULLARD André, CERVETTI Michel, CASTELLI Yannick.

Pouvoirs : RAFFALLI Taddée à DESIDERI Ange, SOULLARD Jean Louis à FRANCESCHI Rosine.

Absents : MATTEI Stéphane.

Mbres du Conseil Municipal : 19	Membres en exercice : 19	Membres ayant pris part à la délibération : 18	Séance du 13/04/2010	Convocation le 30/03/2010
---------------------------------	--------------------------	--	----------------------	---------------------------

Objet : acquisition d'un délaissé de voirie par la commune

Le maire expose au conseil municipal que Monsieur Jean Jacques HARISTOY et Madame Eva Maria ROBERT souhaitent vendre à la commune pour la somme de un euro (1,00 €) deux parcelles cadastrées section B n° 2286 et 2289 d'une contenance totale de 41 m², représentant un délaissé de voirie.

Il expose que dans le cadre du projet d'élargissement de la voirie St Antoine la commune a tout intérêt à accepter cette proposition et invite l'assemblée à délibérer, et dépose le dossier sur la table.

Le Conseil Municipal :

accepte la proposition de Monsieur Jean Jacques HARISTOY et Madame Eva Maria ROBERT et autorise le maire à procéder à l'acquisition par la commune pour la somme de un euro (1,00 €) deux parcelles cadastrées section B n° 2286 et 2289 d'une contenance totale de 41m², représentant un délaissé de voirie.

Dit que l'acquisition se fera par acte passé devant Me Sandrine POGGI-GANDOUIN notaire à BASTIA, et autorise le maire à signer tout acte concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus, et signé le registre les membres présents.

Fait à Folelli le 15 avril 2010

Le Maire
Joseph CASTELLI